



Favoriser  
les **VACANCES**  
et le  
**TEMPS LIBRE**



Nous écrire



Caf du LOIRET  
Unité administrative  
d'action sociale et familiale  
2 place St Charles  
45946 ORLÉANS cedex 9

Nous rencontrer



Caf du LOIRET  
2 place St Charles  
45100 ORLÉANS

Nous téléphoner



0810 25 45 10

Service 0,06 € / min + prix d'appel

RÈGLEMENT 2017 - VACANCES LOISIRS

## Les vacances familiales (Vacaf – Avf)

Les vacances familiales concernent les séjours dans les centres de vacances et les campings labellisés VACAF, situés sur le territoire français.

L'allocataire doit séjourner sur son lieu de vacances accompagné de son ou de ses enfants durant les vacances scolaires (pour les enfants soumis à l'obligation scolaire).

L'aide porte sur un séjour de 4 nuitées minimum et de 7 nuitées maximum.

### ► Bénéficiaires

Sont bénéficiaires les parents et leur(s) enfant(s) qui répondent au 31 octobre 2016 aux conditions suivantes :

- être âgés de moins de 20 ans,
- être à charge de leur famille ou placés avec maintien des liens affectifs,
- dont la famille est allocataire de la Caf du Loiret et perçoit les prestations.

En cas de garde alternée des enfants, les deux parents peuvent bénéficier de cette aide sous réserve qu'ils répondent chacun aux conditions d'attribution.

**Les familles qui ont bénéficié de ce dispositif en 2016 ne peuvent pas y prétendre au titre de l'année 2017.**

### ► Quotient familial

Le bénéfice de l'aide aux vacances est réservé exclusivement aux familles dont le quotient est inférieur ou égal à 710 € au 31 octobre 2016.

### ► Montant de la participation

L'aide correspond à un pourcentage du coût réel du séjour. Ce pourcentage varie en fonction du quotient familial. Les familles bénéficient de l'aide dans la limite d'un plafond.

QF	Pourcentage de participation Caf	Montant maximum de l'aide 2017
0 à 349 €	80 %	800 €
350 à 549 €	60 %	700 €
550 à 710 €	40 %	500 €

Les familles qui perçoivent l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (Aeeh) bénéficient d'une participation supplémentaire de **10 %**.